RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE Arrondissement de Bordeaux Mairie de Saint-Médard-en-Jalles



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DEMANDE DE SUBVENTION CAF POUR TRAVAUX AU MULTI ACCUEIL GRIBOUILLE. AUTORISATION

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.

Présents:

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cases à M Roscop Mme Laplace à M Roscop Mme Vaccaro à Mme Picard M Bessière à Mme Courrèges Mme Guillot à M Hélaudais

Secrétaire de séance : Mme Juliette Feytout-Perez.

La séance est ouverte,

Délibération du : 6 avril 2022

Rendue exécutoire le : 8 avril 2022

Publiée le : 8 avril 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 6 avril 2022

DEMANDE DE SUBVENTION CAF POUR TRAVAUX AU MULTI ACCUEIL GRIBOUILLE. AUTORISATION

Mme Marie-Dominique Canouet, Adjointe au Maire déléguée Éducation, parentalité et petite enfance, présente le rapport suivant.

Dans le cadre de la politique municipale Petite Enfance et Parentalité, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'est fixée pour objectif d'accroître le nombre de places dans les structures d'accueil petite enfance collectives, familiales et d'améliorer le taux de satisfaction des demandes d'accueil.

En septembre 2021, l'agrément du multi-accueil Gribouille est passé de 22 à 25 places soit une augmentation de plus de 10%. Des travaux d'amélioration du bâtiment vont être réalisés sur l'année 2022 : changement du plan de change, réfection de la salle de bain, de l'espace repas des professionnelles et création d'une pièce d'activité « jeux d'eau-peinture ».

Dans ce cadre, il vous est proposé de solliciter le soutien financier de la CAF pour ces travaux via le fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter le soutien financier de la CAF et à signer tous documents y afférents.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles le 6 avril 2022

pour expédition conforme Le maire,

Stéphane Delpeyrat





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité: VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_053
Date de la décision :	2022-04-06 00:00:00+02
Objet:	DEMANDE DE SUBVENTIONS CAF POUR
	TRAVAUX AU MULTI-ACCUEIL GRIBOUILLE
	AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - accordées aux collectivités
Identifiant unique :	033-213304496-20220406-DG22_053-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220406-DG22_053-DE-1-1_0.xml	text/xml	944
Nom original :		
DG22_053.pdf	application/pdf	268146
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220406-DG22_053-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	268146

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message	
Posté	8 avril 2022 à 14h40min28s	Dépôt initial	
En attente de transmission	8 avril 2022 à 14h40min28s	Accepté par le TdT : validation OK	
Transmis	8 avril 2022 à 14h40min54s	Transmis au MI	
Acquittement reçu	8 avril 2022 à 14h41min06s	Reçu par le MI le 2022-04-08	